



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 22.099

DECISION

*Concernant la fixation d'une redevance forfaitaire  
pour les scolaires des communes voisines  
bénéficiant d'un créneau horaire à la Piscine Couverte de ROYAN  
à compter de l'année scolaire 2022/2023  
=°=°=°=°=*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 28 avril 2017 (DC N°17/196) concernant la fixation d'une redevance forfaitaire pour les scolaires des communes voisines bénéficiant d'un créneau horaire à la Piscine Couverte de ROYAN à compter de l'année scolaire 2017/2018, rendue exécutoire le 09 mai 2017,

**DECIDE**

- de fixer la redevance d'utilisation de la piscine couverte pour les scolaires des communes voisines bénéficiant d'un créneau horaire à la Piscine Couverte de ROYAN à compter de l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

➤ Par bain et par élève **1,95 €**

*(comprenant la mise à disposition du bassin et du personnel d'encadrement diplômé obligatoire et nécessaire)*

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 15 mars 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 mars 2022  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

